SSHRC CRSH

Aperçu des subventions de développement de partenariat

Octobre 2019

Présentation d’aujourd’hui

1. Mandat et programmes du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
2. Calendrier du concours de subventions de développement de partenariat
3. Principales caractéristiques des subventions de développement de partenariat
4. Recherche autochtone
5. Initiatives conjointes et domaines des défis de demain pour les subventions de développement de partenariat
6. Ce qu’il faut savoir avant de présenter une demande
7. Foire aux questions

Mandat et programmes

Le CRSH a pour mandat de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences sociales et humaines.

Nous nous acquittons de notre mandat en investissant dans :

- le programme Talent
- **le programme Savoir**
- **le programme Connexion**

Les propositions de subvention de développement de partenariat doivent respecter les objectifs de l'un ou des deux programmes prioritaires du CRSH, soit les programmes Savoir et Connexion.

Les subventions de partenariat

Occasion de financement	Type de subvention	Évaluation	Admissibilité de partenariat	Valeur	Durée
Subventions d'engagement partenarial	Individuel	Un étape	Partenariat avec un seul partenaire du secteur public, privé ou sans but lucratif	De 7 000 $ à 25 000 $	1 an
Subventions de développement de partenariat	Individuel	Un étape	Partenariat	De 75 000 $ à 200 000 $	1 à 3 ans
Subventions de partenariat	Institutionnel	Deux étapes	Partenariat	De 500 000 $ à 2,5 millions de dollars	4 à 7 ans

Calendrier du concours de SDP

- **La date limite est le 15 novembre 2019 à 20 h, heure normale de l'Est.**

- Les réunions de sélection se tiendront en mars 2020.

- Les résultats seront annoncés au printemps 2020.

- Les résultats seront affichés sur le site sécurisé et seront accessibles aux responsables des subventions de recherche.

Subventions de développement de partenariat : principales caractéristiques

Objectif : Favoriser la recherche et les activités connexes avec des partenaires nouveaux ou existants.

Portée et valeur : Entre 75 000 $ et 200 000 $ sur une période d'un à trois ans

Contributions en espèces et en nature : Les demandeurs et les partenaires doivent démontrer qu'un partenariat officiel existe ou sera établi, en partie grâce aux engagements financiers et non financiers pris par les partenaires.

Principales caractéristiques

- **Il s’agit d’une subvention individuelle –** cela signifie que le directeur du projet est titulaire de la subvention plutôt que l’établissement auquel il est affilié.

- **Individus :** directeur du projet, cocandidats ou collaborateurs

- **Organisations :** partenaires ou organisations de soutien. Un partenaire est toujours une organisation conformément à la définition du CRSH.

Principales caractéristiques

Approches de partenariat :

- Partenariats de recherche de nature disciplinaire et interdisciplinaire
- Coproduction multisectorielle de connaissances
- Réseaux de recherche ou activités connexes
- Mobilisation des connaissances en partenariat

Principales caractéristiques

- Les comités de sélection multidisciplinaires sont composés d'experts provenant de la communauté universitaire et des secteurs public, privé et sans but lucratif.
- Les critères d'évaluation comprennent le défi, la faisabilité et la capacité. Leur pondération est répartie comme suit :
- Défi : 50 %
- Faisabilité : 20 %
- Capacité : 30 %
- Les sous-critères sont affichés sur notre site Web.

Principales caractéristiques

Outils liés à la recherche et à des activités connexes

- Le CRSH définit les outils liés à la recherche ou à des activités connexes comme étant des moyens de grandement faciliter la recherche et les activités connexes.

- Les outils du domaine des sciences humaines permettent aux chercheurs de recueillir, d'organiser, d'analyser, de visualiser, de mobiliser et de conserver des données quantitatives et qualitatives ainsi que des résultats de travaux de création.

- Dans le cadre d'une subvention de développement de partenariat, un maximum de 7 000 $ peut être demandé pour les outils.

Principales caractéristiques

- Le CRSH accepte les demandes ayant trait a la recherche-création
- La trousse d'information sur les partenariats fournit des outils et des ressources qui vous aideront à planifier et à mettre en œuvre votre partenariat.
- Les allocations de détachement sont disponibles pour les organismes sans but lucratif canadiens pour le temps consacré par un employé à un projet de recherche financé par le CRSH. Celui-ci n'est pas un salaire actuel. Veuillez consulter la définition di CRSH.

Nouveau cette année

- Cette année, le CRSH a simplifié les instructions sur notre site Web pour que tous nos possibilités de financement sont plus harmonisées et cohésives.
- Contributions à la recherche et expérience pertinente (un document, 5 pages)
- Les candidats Postdoc ou étudiants Doctorales qui n’ont pas d’affiliation sont tenus a nous contacter avant de commencer leur demande

Recherche autochtone

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) s'engage à soutenir et à promouvoir la recherche en sciences humaines menée par et avec les peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Cet engagement représente un élément fondamental du mandat, de l'approche et des activités du CRSH.

Le CRSH dispose d'un certain nombre d'outils spécialement conçus pour aider les candidats qui œuvrent dans le domaine de la recherche autochtone, les personnes chargées d'évaluer le mérite des candidatures portant sur la recherche autochtone, ainsi que les collectivités et les autres partenaires qui collaborent à la recherche autochtone. Il s'agit des outils suivants :

- Définition de la recherche autochtone adoptée par le CRSH
- Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone
- Chapitre 9 – La recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada de l'*Énoncé de politique des trois conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains*

Voici quelques autres ressources qui peuvent être utiles aux personnes travaillant dans le domaine de la recherche autochtone :

- Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones
- Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (Document PDF, 0,3 Mo)
- Centre national pour la vérité et réconciliation
- Principes d'Universités Canada en matière d'éducation des Autochtones
- Protocole sur l'éducation des Autochtones pour les collèges et instituts
- Fédération des sciences humaines – La réconciliation et l'université
- Direction des affaires autochtones de Parcs Canada

Initiatives conjointes pour les subventions de développement de partenariat

- Les repercussions societales de la recherche en genomique
- Forum Belmont
- MITACS

Grâce à son initiative Imaginer l'avenir du Canada (IAC), le CRSH compte accroître les contributions qu'apportent les sciences humaines pour relever les défis sociétaux à long terme de demain, à l'échelle mondiale.

16 défis mondiaux de demain

Le travail à l'ère de l'économie numérique

La santé et le mieux-être à l'échelle mondiale au 21e siècle

L'émergence de la société asociale

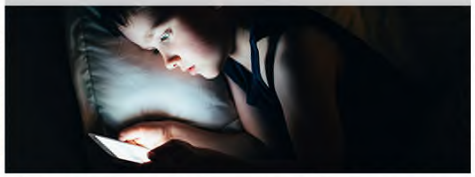

L'évolution de la dynamique privilèges-marginalisation

Une vie meilleure, peu importe le genre

La vie dans les environnements difficiles

L'équilibre entre les risques et les avantages dans la nouvelle société de la surveillance

L'humanité +

L'évolution de l'âge biologique

La vie en fonction de la capacité limite de la Terre

La contamination généralisée des milieux naturels

Systèmes de gouvernance qui fonctionnent

L'évolution de la nature des conflits et de la sécurité

La vérité attaqué dans un monde postfactuel

La transformation des arts

L'érosion de la culture et de l'histoire

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION

Harmonisation interorganismes de la collecte des renseignements autodéclarés

- Âge, sexe, identité autochtone, handicap, minorité visible
- Fondation canadienne pour l'innovation [FCI], Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), Génome Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) (y compris le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements [SPIIE])
- Cadre avec la façon de faire de Statistique Canada.
- Obligatoire pour les candidats, les cocandidats et les collaborateurs
- Option « Je préfère ne pas répondre. »

Ce qu'il faut savoir avant de présenter une demande

- **Admissibilité de l'établissement** : Si votre établissement n'est pas un établissement d'enseignement postsecondaire canadien qui a l'habitude de poser des candidatures auprès du CRSH, mais que vous souhaitez diriger une subvention de développement de partenariat, vous devez présenter une demande d'admissibilité avant votre demande. Veuillez communiquer avec notre groupe. Vous devez donner au CRSH un préavis d'au moins cinq jours ouvrables.

- **Admissibilité du partenaire** : Votre organisation partenaire n'est pas tenue d'avoir le statut d'établissement admissible auprès du CRSH.

- **Participants :** Veuillez consulter les définitions de « cocandidat » et « collaborateur » du CRSH.

Ce qu'il faut savoir avant de présenter une demande

- **CV :** La demande de subvention de développement de partenariat exige le CV du CRSH

- **Partenaires :** Les partenaires doivent valider leur participation à la demande, en fournissant une lettre d'appui à télécharger sur le site et en acceptant l'invitation en ligne à devenir partenaire de la demande.

- **Échéances :** Même si la date limite est le 15 novembre, certains bureaux de subventions de recherche ont des dates limites internes antérieures; renseignez-vous auprès d'eux sans tarder.

Ce qu'il faut savoir avant de présenter une demande

- **Budgets :** Des comités évaluent le budget conformément à leurs critères d'évaluation; un budget déficient peut entraîner le rejet de la demande de subvention!

- Le CRSH fournit un tableau à remplir avec les bons montants ainsi que deux pages blanches sur lesquelles ces coûts peuvent être détaillés et adéquatement justifiés.

- Le CRSH utilise le Guide d'administration financière des trois organismes

- Le soutien aux étudiants est une partie importante de notre mandat et doit être inclus sous une certaine forme dans le budget.

Ce qu’il faut savoir avant de présenter une demande

- Imprimer une copie des instructions avant de commencer votre demande
- Communiquez avec nous bien à l’avance si vous avec des questions
- Planifiez des réunions avec les partenaires avant le processus de demande et incluez votre bureau de recherche si possible
- Établissez des dates limites antérieures
- Assurez-vous que le sujet est admissible et conforme au mandat du CRSH
- Terminez tout rapport final de recherche incomplet

Foire aux questions

- À quel moment l’établissement d’accueil devrait-il être invité à titre de partenaire?
- Que doit-on soumettre comme preuve de partenariat officiel?
- Un partenariat intra-universitaire est-il admissible à part entière?

Foire aux questions

- Est-ce que le temps qu'un participant prévoit accorder au projet constitue une contribution en nature admissible?
- Est-ce qu'on peut demander des fonds du CRSH pour des participants, des étudiants et/ou du personnel établis à l'étranger?
- Est-ce que les demandeurs doivent utiliser la police Times New Roman 12 points dans les graphiques, les tableaux et les diagrammes intégrés à leur demande?
- Un participant peut-il tirer un salaire de la subvention?

Foire aux questions

- Des fonds du CRSH peuvent-ils être demandés pour payer un coordonnateur ou un gestionnaire?
- Si j’ai présenté une demande de subvention Savoir, de subvention de développement Savoir ou de subvention Connexion, puis-je présenter une demande de subvention de développement de partenariat?

Rétroaction fournie

Subventions de développement de partenariat	
Notes	Oui.
Descripteurs	Oui, s'il y a eu discussion par le comité.
Commentaires additionnels	Oui, s'il y a lieu.
Sextile	Oui.
Classement	Oui, si la demande se classe dans les quatre premiers sextiles.
Rapports externes	Non.

Liens utiles

- Lignes directrices liées à une formation en recherche efficace : http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/effective_research_training-formation_en_recherche_efficace-fra.aspx
- Outils : http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/support_tools_soutien_outils-fra.aspx
- Mobilisation des connaissances : http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/knowledge_mobilisation-mobilisation_des_connaissances-fra.aspx
- Mérite de la recherche autochtone : http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/merit_review-evaluation_du_merite/guidelines_research-lignes_directrices_recherche-fra.aspx
- Contributions en espèces et en nature : http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/policies-politiques/cash_inkind-especes_en_nature-fra.aspx

Soutien des programmes : developpementdepartenariat@sshrc-crsh.gc.ca

Téléphone : 613-943-1007

Support technique : soutienweb@sshrc-crsh.gc.ca

Téléphone : 613-995-4273

D’autres questions?

Merci!

www.sshrc-crsh.gc.ca